



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 14 DÉCEMBRE 2017 à 19h00

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Absents excusés : K CHEDAL (proc. J-J. VIGOT) *jusqu'au point 2 inclus* / S. GODRIE (proc. K CHEDAL) / E. RIONDET.

Secrétaire : J. MORÉ.

La séance est ouverte à 19h00. J. MORÉ est nommé secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du Conseil Municipal.

1) Gestion des personnels : régime indemnitaire RIFSEEP

Le Maire présente au Conseil Municipal le régime indemnitaire RIFSEEP, qui est une obligation pour les collectivités. Celle-ci sera mise en place pour le personnel titulaire à partir du 1^{er} janvier 2018. Ce régime est composé de l'IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise), répartie sur 12 mois et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé potentiellement en une fois à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

2) Compétence « hors GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) et modification des statuts de la communauté de communes

Jusqu'à présent, cette compétence était transférée par la commune au syndicat du bassin de la Vouge. Le Maire propose de transférer la compétence « hors GEMAPI » au sens des items 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Suite au transfert de cette compétence, les statuts de la Communauté de Communes devront être modifiés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix) le transfert de la compétence et la modification des statuts de la Communauté de Communes.

3) Rythmes scolaires

La loi laisse la possibilité aux communes de choisir entre la semaine de 4 jours ou 4jours ½. Le Maire a demandé aux écoles une réunion extraordinaire du conseil d'école afin de connaître la position des acteurs. Les parents d'élèves ont organisé une enquête qui met en évidence une volonté à 78% des gens interrogés à revenir à la semaine de 4 jours. La communauté de communes s'est engagée à mettre en place un temps extra-scolaire. Le Maire rappelle que les tarifs du temps extra-scolaire ne sont pas les mêmes que ceux du temps périscolaire. De plus, lors du conseil d'école, a été proposé une augmentation du temps matinal (8h30-12h) et réduction de la séquence après-midi (13h30-16h). Cette possibilité sera étudiée l'année prochaine après avoir déjà observé l'évolution pour les enfants du retour à la semaine des 4 jours.

La décision du retour à une semaine à 4 jours relève du Conseil Municipal qui doit donc se prononcer sur le changement proposé par le conseil d'école.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix) le retour à la semaine à 4 jours.

4) Pose d'une borne de charge pour véhicules électriques Place de l'Orme Sully

Dans le cadre de la réhabilitation de la place de l'Orme Sully, le Maire propose au Conseil Municipal, l'installation d'une borne de charge pour véhicules électriques Place de l'Orme Sully. Le Maire présente le devis du SICECO. L'ensemble des frais d'installation est pris en charge par le SICECO. Seul l'entretien annuel (d'un coût de 370 euros environ) est à la charge de la collectivité.

Le Maire souligne qu'il s'agira de la seule borne électrique sur cet axe et que même si son usage pourrait être très limité, elle participe au rayonnement et à la connaissance du village. Elle peut être également une source d'activités pour les commerces de proximité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

5) Informations des adjoints

Madame CHEDAL :

- bilan du repas des aînés ;
- Nous avons été retenu par le Conseil Départemental dans le cadre d' « Arts & Scènes ». Ainsi un concert gratuit aura lieu le samedi 3 février à 20h à la salle polyvalente ;
- colis des aînés : la livraison est en retard mais tout sera opérationnel avant Noël. Merci à la commission actions sociales pour son investissement.

Monsieur BONIN fait le bilan du Téléthon qui s'est déroulé le samedi 9 novembre à la salle polyvalente. Il fait part de la situation budgétaire en cours et de l'atterrissage prévu fin décembre. Celui-ci devrait être conforme au prévisionnel.

Monsieur VIGOT informe le Conseil que la nouvelle armoire réfrigérée de la salle polyvalente a été livrée, que les décorations de Noël ont été installées par les agents techniques et qu'elles sont allumées depuis le mardi 5 décembre.

6) Informations et questions diverses

a) Appel d'offres

Le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 décembre 2017 et de retenir l'entreprise EUROVIA pour les travaux d'aménagement de la RD968 et de la Place de l'Orme Sully. L'ensemble de l'analyse et les notes de chaque entreprise sont présentés au conseil.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

b) Avancement de grade de Madame NICOLAS

Afin de pouvoir promouvoir au grade supérieur (Agent technique principal de 2nd Classe) Mme Elisabeth NICOLAS en remerciement du travail réalisé et avant son départ à la retraite au printemps 2018, le taux de promotion appliqué à l'ensemble des effectifs doit être modifié. Le Maire propose de le porter à 100%.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

c) Sinotiv'eau

Les communes de Genlis et Longchamp souhaitent rejoindre le nouveau syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement Sinotiv'eau.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

d) Prix de la laïcité

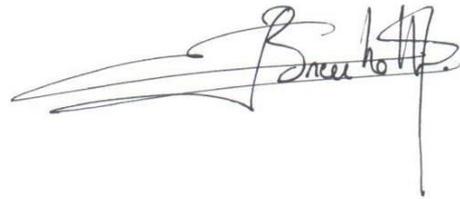
Le Maire tient à féliciter les équipes des écoles élémentaires et maternelles pour le travail réalisé autour de la laïcité. Ce travail a été reconnu puisque le prix de la laïcité a été décerné aux écoles par l'observatoire régional de la laïcité. Cela a été l'occasion de recevoir les autorités préfectorales et académiques le 8 décembre 2017.

e) Cérémonie du 11 novembre

Le Maire tient à remercier l'ensemble des organisateurs et des participants à cette cérémonie : école de gendarmerie, amicale de la musique de l'air, professeurs de l'école élémentaire ainsi que les élèves, le CMJ, associations des anciens combattants et bien évidemment tous les citoyen-e-s qui se sont déplacés pour honorer la Mémoire. Le Maire propose également que le Conseil par l'intermédiaire de Jacques Moré, Conseiller Municipal et Conseiller Défense, puisse étudier l'opportunité d'un jumelage en l'honneur des aviateurs Canadiens et Anglais morts sur Thorey en Plaine.

Fin de la Séance 22h00.

À THOREY EN PLAINE, le 21 décembre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Moré', with a long horizontal flourish extending to the left and a vertical line extending downwards from the end of the signature.